

**Fiche signalétique**

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 12.16.2014**Peroxyde d'hydrogène, 30 à 35 %****SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise****Nom du produit:** Peroxyde d'hydrogène, 30 à 35 %**Fabricant / fournisseur Numéro d'article:** S25360**Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation:** Nov 3 2015 12 :00AM**Détails du fabricant:**

AquaPhoenix Scientific  
860 Gitts Run Road,  
Hanover, PA 17331  
(717) 632-1291

**Détails du fournisseur:**

Fisher Science Education  
6771 Silver Crest Road, Nazareth, PA 18064  
800 955-1177

**Numéro de téléphone de secours:**

Numéro de téléphone d'urgence : 800-255-3924

**SECTION 2: Identification des dangers****Classification de la substance ou du mélange:****Oxydant**

Liquides oxydants, catégorie 2

**Corrosif**

Troubles sévères des yeux, catégorie 1

Acute hazards to the aquatic environment. Catégorie 3  
Lésions oculaires sérieuses / irritation oculaire - Catégorie 1.  
Liquide comburant (catégorie 1).  
Corrosion / irritation cutanée - 1A.  
Toxicité aiguë aquatique 3.

**Mot signal:** Danger**Mentions additionnelles de danger:**

Peut aggraver un incendie; oxydant.  
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
Provoque des lésions oculaires graves.

**Déclaration de mise en garde:**

Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin.  
Garder hors de la portée des enfants.  
Lire l'étiquette avant l'utilisation.  
Garder à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.  
Conserver/entreposer à l'écart des vêtements et des matériaux combustibles.  
Ne pas respirer la poussière/les émanations/le gaz/le brouillard/les vapeurs/les pulvérisations.  
Bien se laver la peau après utilisation.  
Prendre toutes les précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.

**Fiche signalétique**

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 12.16.2014**Peroxyde d'hydrogène, 30 à 35 %**

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.

EN CAS DE CONTACT CUTANÉ (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/prendre une douche.

Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Traitement spécifique (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).

SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.

En cas d'incendie, utiliser des agents recommandés dans la Section 5 pour l'extinction.

Entreposer dans un endroit fermé à clé.

Entreposer dans un endroit sec. Stocker dans un conteneur soigneusement fermé.

Éliminer les contenus récipients adéquatement.

**Autre classification non SGH:**

Aucun(e)

**SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients****Ingrédients:**

<b>Ingrédients:</b>		
CAS 7722-84-1	Peroxyde d'hydrogène	20-35 %
CAS 7732-18-5	Eau désionisée	65-80 %
Pourcentages par poids		

**SECTION 4: Mesures de premiers soins****Description des mesures de premier secours****Après l'inhalation :**

Déplacer à l'air frais. Administrer de la respiration artificielle, si nécessaire. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Consulter un médecin si l'inconfort ou l'irritation persiste.

**Après contact avec la peau :**

Rincer à l'eau pendant 15 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin. Laver la zone avec du savon et de l'eau. Rincez soigneusement. Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persiste.

**Après contact avec les yeux :**

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin. Protéger l'œil non exposé. Rincer les yeux exposés doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles de contact si possible, pendant le rinçage. Consultez un médecin si l'irritation persiste ou en cas d'inquiétude.

**Après ingestion :**

NE PAS faire vomir. Diluer avec de l'eau ou du lait. Consulter un médecin. Rincer abondamment la bouche. NE PAS faire vomir. Faire boire de petites gorgées d'eau aux personnes exposées. Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persiste.

**Fiche signalétique**

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 12.16.2014**Peroxyde d'hydrogène, 30 à 35 %****Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:**

Irritation. Nausée. Mal de tête. Des difficultés respiratoires. Aucun identifié.

**Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:**

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit. Traiter de façon symptomatique.

**SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu****Agent d'extinction****Agents d'extinction appropriés:**

En environnement de laboratoire, suivre les procédures de suppression des incendies de laboratoire. Utiliser de l'eau pour présupposition d'incendie.

**Agents d'extinction non appropriés:**

Renseignements non disponibles.

**Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:**

Oxydant. Le contact avec une matière combustible ou organique peut provoquer un incendie. Les conteneurs peuvent exploser quand ils chauffent. Ce matériau devient un accélérateur en cas d'incendie.

**Conseil pour pompiers:****Équipement de protection:**

Appliquer les procédures habituelles. Peut libérer des gaz toxiques en cas d'incendie. Utiliser des vêtements de protection. Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH.

**Informations supplémentaires (précautions):**

Écarter du feu les contenants de produits ou les arroser d'un jet d'eau pour les garder au frais comme mesure de protection, lorsque possible. La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de gaz irritants et de vapeurs.

**SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels****Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:**

Porter l'équipement de protection. Use respiratory protective device against the effects of fumes/dust/aerosol. Protéger loin de toutes les personnes ne portant pas de protection. Assurer une ventilation adéquate. Éloigner des sources d'allumage. Protéger de la chaleur. Arrêter le déversement, si possible. Contenir les matières déversées en aménageant des digues ou à l'aide d'un absorbant inerte. Transférer dans un récipient d'élimination ou recyclé.

**Précautions environnementales:**

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau. Recueillir la terre contaminée pour la caractérisation selon la Section 13.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Absorber avec un matériau absorbant inerte et sceller sous contenant pour éliminer. En environnement de laboratoire, suivre les procédures du Plan hygiène en milieu chimique. Recueillir les liquides à l'aide d'un aspirateur, ou en utilisant des matériaux absorbants. Placer dans des contenants correctement étiquetés pour récupération ou élimination. Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur.

**Référence à d'autres sections:** Aucun(e)**SECTION 7: Manutention et entreposage****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Se laver les mains après la manipulation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Le contact avec le métal, la poussière ou des matières organiques peut accélérer la décomposition. Empêcher la formation d'aérosols. Suivre les procédures d'hygiène lors de la manipulation de matières chimiques. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. En environnement de laboratoire, suivre le Plan hygiène en milieu chimique. Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé. Éviter

**Fiche signalétique**

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 12.16.2014**Peroxyde d'hydrogène, 30 à 35 %**

de faire gicler ou de pulvériser en espace clos.

**Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:**

Entreposer dans un endroit frais. Assurer la ventilation des réservoirs. Éviter l'entreposage près de la chaleur extrême, des sources d'allumage ou des flammes ouvertes. Entreposer loin d'aliments. Store in cool, dry conditions in well sealed containers. Maintenir le contenant bien fermé. Ne pas entreposer à proximité d'une substance combustible.

**SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle****Paramètres de contrôle:**

7722-84-1, Solution de peroxyde d'hydrogène, OSHA LEP : 1,4 mg/m<sup>3</sup>.  
7722-84-1, Solution de peroxyde d'hydrogène, ACGIH VLS : 1,4 mg/m<sup>3</sup>.

**Contrôles techniques appropriés:**

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessous.

**Protection respiratoire:**

Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié en cas de hautes concentrations. Utiliser un dispositif respiratoire approprié en cas de dégagement d'aérosols et de brume. Pour les déversements accidentels, une protection respiratoire peut s'avérer nécessaire.

**Protection de la peau:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation utilisée ou manipulée. Sélection du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, de diffusion et de dégradation.

**Protection oculaire:**

Lunettes de protection à écrans latéraux ou des lunettes de protection.

**Mesures générales d'hygiène:**

Les mesures de précaution correspondent à celles concernant le maniement de produits chimiques. Keep away from food, beverages and feed sources. Immédiatement enlever tout vêtement sali ou contaminé. Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Do not inhale gases/fumes/dust/mist/vapor/aerosols. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

<b>Apparence (état physique, couleur):</b>	Liquide clair et incolore	<b>Limite d'explosion inférieure:</b> <b>Limite d'explosion supérieure:</b>	Non déterminé Non déterminé
<b>Odeur :</b>	Léger	<b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	23 mmHg à 30 °C
<b>Seuil d'odeur:</b>	Non déterminé	<b>Densité de la vapeur:</b>	1,10
<b>Valeur pH:</b>	3,3	<b>Densité relative:</b>	Non déterminé
<b>Point de fusion / congélation:</b>	- 33 °C	<b>Solubilités:</b>	Miscible à l'eau.

**Fiche signalétique**

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 12.16.2014

<b>Peroxyde d'hydrogène, 30 à 35 %</b>			
<b>Point d'ébullition / plage d'ébullition:</b>	108°C	<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non déterminé
<b>Point d'éclair (creuset fermé):</b>	Non déterminé	<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non déterminé
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non déterminé	<b>Température de décomposition:</b>	>125 ° C
<b>Inflammabilité (solide, gazeux):</b>	Non déterminé	<b>Viscosité:</b>	a. Cinématique: Non déterminé b. Dynamique: Non déterminé
<b>Densité à 20°C:</b>	1,110		

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****Réactivité:**

Aucune en cas de traitement normal.

**Stabilité chimique:**

Photosensible.

**Possibilité de réactions dangereuses:**

Aucune en cas de traitement normal.

**Conditions à éviter:**

Lumière, chaleur excessive, choc et frottement, matériaux incompatibles et matériaux combustibles.

**Matériaux incompatibles:**

Les métaux, réducteurs, les oxydants forts, les alcools, de l'ammoniac, le cuivre, les alliages de cuivre, les oxydes de plomb, les cyanures, les sulfures, le plomb, l'acétone.

**Produits de décomposition dangereux:**

L'oxygène et éventuellement l'hydrogène gazeux.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****Toxicité aiguë:** Aucune information additionnelle.**Toxicité chronique:** Aucune information additionnelle.**Corrosion/irritation de la peau:** Aucune information additionnelle.**Domages/irritations oculaires sévères:**

Provoque de graves brûlures. 7722-84-1.

**Sensibilisation respiratoire ou de la peau:** Aucune information additionnelle.**Cancérogénicité:** Aucune information additionnelle.**Mutagénicité cellulaire germinale:** Aucune information additionnelle.**Toxicité reproductrice:** Aucune information additionnelle.**STOT exposition simple et répétée:** Aucune information additionnelle.**Informations toxicologiques supplémentaires:**

Aucune information additionnelle.

**SECTION 12: Informations écologiques****Écotoxicité**

Poisson d'eau douce, 96 heures CL50 Pimephales promelas : 16,4 mg/L; 96 heures CL50 Lepomis macrochirus: 18 - 56 mg/L [statique] ; 96 heures CL50 Oncorhynchus mykiss: 10,0 - 32,0 mg/L [statique].

**Fiche signalétique**

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 12.16.2014**Peroxyde d'hydrogène, 30 à 35 %**

Puce d'eau, 48 heures CE50 Daphnia magna : 18 - 32 mg/L [statique].

**Persistance et dégradabilité:**

Facilement dégradable dans l'environnement.

**Potentiel bioaccumulatif:** Aucune information additionnelle.**Mobilité dans le sol:**

La solution aqueuse est mobile dans le sol.

**Autres effets indésirables:** Aucune information additionnelle.**SECTION 13: Précautions pour l'élimination****Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:**

Product/containers must not be disposed together with household garbage. Ne jamais laisser le produit atteindre des canalisations ou des cours d'eau. Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementations applicables (US 40CFR262.11). Consulter les règlements fédéraux, de l'état ou de la province, et les règlements locaux qui concernent l'élimination appropriée des déchets qui peuvent incorporer une certaine quantité de ce produit. Do not empty into drains. Harmful to aquatic life. Absorber avec des matériaux appropriés et recueillir dans un contenant pour l'élimination.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****US DOT (Département des transports américain)****N° UN:**

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA

2014

**Exception quantité limitée:**

Aucun(e)

**En vrac:****Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)**Nom d'expédition approprié:** Peroxyde d'hydrogène (Solution aqueuse).**Classe de risques:** 5, 8**Groupe d'emballage:** II.**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Aucune information additionnelle.**Commentaires:**

Aucun(e)

**Non-vrac:****Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)**Nom d'expédition approprié:** Peroxyde d'hydrogène (Solution aqueuse).**Classe de risques:** 5, 8**Groupe d'emballage:** II.**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Aucune information additionnelle.**Commentaires:**

Aucun(e)

**SECTION 15: Informations réglementaires****États-Unis (É.-U.)****Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):**

**Fiche signalétique**

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 12.16.2014**Peroxyde d'hydrogène, 30 à 35 %**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**RCRA (Code de déchets dangereux):**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :**

Tous les ingrédients sont listés.

**CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Proposition 65 (Californie):****Produits chimiques connus pour causer des cancers:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Canada****Liste intérieure de substances (DSL) :**

Tous les ingrédients sont listés.

**SECTION 16: Informations supplémentaires**

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

**NFPA:** 2-0-0**HMIS:** 2-0-0**SGH texte complet des énoncés:** Aucun(e)**Abréviations et acronymes:**

IMDG	Code maritime international pour les marchandises dangereuses.
PNEC.	Concentrations estimées sans effet (REACH).
CFR	Code des règlements fédéraux (É.-U.)
SARA	Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).
RCRA.	Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).
TSCA.	Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)
NPRI	Inventaire national des rejets de polluants (Canada).

**Fiche signalétique**

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale** : : 12.16.2014**Peroxyde d'hydrogène, 30 à 35 %**

DOT	US Department of Transportation.
IATA	Association internationale du transport aérien.
GHS	Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.
ACGIH	Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
NFPA	National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).
HMIS	Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).
WHMIS	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).
DNEL	Dérivé, niveau sans effet (REACH).